

Avis de la Cour des comptes sur le projet de loi concernant le budget de l'Etat 2020

Luxembourg, le 25 novembre 2019

En date du 25 novembre 2019, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son avis sur le projet de loi 7500 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020 ainsi que sur le projet de loi 7501 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023.

Le présent avis de la Cour des comptes contient une série de réflexions au sujet de la fiscalité verte et de l'évolution du cadre international d'imposition des entreprises et une analyse des éléments clés du projet de budget des recettes et des dépenses ainsi que de la dette publique.

Dans son avis portant sur le projet de budget de l'année précédente, la Cour avait noté que « le gouvernement mise sur une croissance économique soutenue pour accroître les recettes fiscales. Cette croissance ira cependant de pair avec une croissance démographique nécessitant une augmentation de la dépense publique. Dorénavant il ne s'agit pas seulement de maintenir un rythme d'investissement élevé pour améliorer la qualité de vie, mais avant tout de mettre à niveau et moderniser les infrastructures permettant de supporter cette croissance démographique. » De ce choix découlent également des défis écologiques majeurs auxquels sera confronté le Luxembourg les prochaines années et qui nécessitent la mise en œuvre de mesures qui auront une incidence non négligeable sur les finances publiques.

Tout comme l'année précédente, la programmation pluriannuelle pour la période 2019-2023 prévoit une réduction importante du déficit de l'Administration centrale, un solde positif de l'Administration publique en forte hausse et une dette publique en baisse. Ces chiffres doivent cependant être considérés avec réserve, étant donné que d'importantes réformes annoncées par le gouvernement ayant un impact considérable sur les finances publiques, ne trouvent pas leur reflet dans le présent projet. S'y ajoute que les perspectives économiques au niveau européen et mondial pour ces prochaines années ne sont pas encourageantes.

Il convient de noter que l'analyse du projet de loi sous rubrique n'est pas chose aisée, alors que dans certains domaines, des informations précises et des chiffres concrets quant aux futures actions gouvernementales font défaut.

L'avis de la Cour est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :

Marc Gengler, Président

Tél. : 47 44 56 – 251

marc.gengler@cc.etat.lu